

**En 2022, il est possible de déposer 1 dossier ou 2 dossiers (1 référence liste spécifique AELB + 1 référence liste classique)
 Utiliser le bon formulaire pour chaque dossier (cf. liste matériels ci-dessous).**

**Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles PCAEA
 Annexe 1 de l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne**

V-2022-01-24	Liste des investissements en matériels agro-environnementaux éligibles selon conditions pour les exploitants individuels ou formes sociétaires (cf. arrêté)	RAPPEL 2019 Montant plafond qui sera retenu par matériel pour le calcul de la subvention	Engagement contrat environnemental		Expérimentation		Installation	Autre exploitation
2022 – Premier appel à projets	Selon le porteur de projet et ses engagements et/ou le territoire <i>Case blanche = éligible ; case grisée = NON éligible</i> Hors CUMA, Hors GIEE		AB	MAEC	Charte et avis Comité BVAV	Dephy	Adhérent GIEE AEP	

**Liste fermée des matériels soutenus par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 Dossier séparé avec FORMULAIRE de demande spécifique "411 a - AELB"**

	Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans utilisation de produits phytosanitaires dont :						
PHY_ALT_E1	Bineuse, Bineuse buteuse, et options	20 000						
PHY_ALT_E1	Bineuse avec système de guidage incorporé (caméra, RTK de précision, palpeurs...)	36 000						
PHY_ALT_E1	Caméra + Joystick guidage de bineuse ; RTK de précision / Achat séparément de la bineuse	16 000						
PHY_ALT_E1	Herse étrille	20 000						
PHY_ALT_E1	Houe rotative	20 000						
PHY_ALT_E1	Roto étrilleuse	26 000						

V-2022-01-24	Liste des investissements en matériels agro-environnementaux éligibles selon conditions pour les exploitants individuels ou formes sociétaires (cf. arrêté)	RAPPEL 2019 Montant plafond qui sera retenu par matériel pour le calcul de la subvention	Engagement contrat environnemental		Expérimentation		Installation	Autre exploitation
2022 – Premier appel à projets	Selon le porteur de projet et ses engagements et/ou le territoire <i>Case blanche = éligible ; case grisée = NON éligible</i> Hors CUMA, Hors GIEE		AB	MAEC	Charte et avis Comité BVAV	Dephy	Adhérent GIEE AEP	

**Pour la liste des matériels éligibles ci-dessous, remplir le FORMULAIRE classique "411 a"
 Demande possible pour plusieurs matériels dans ce dossier séparé.**

	Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans utilisation de produits phytosanitaires dont :						
PHY_ALT_E1	Désherbineuse	7 000						
PHY_ALT_E1	Ecimeuse	6 000						
PHY_ALT_E1	Dédrageonneuse	12 000						
PHY_ALT_E1	Bêche roulante	6 000						
PHY_ALT_E1	Matériel de fauche sous clôture ou à effacement	6 000						
PHY_ALT_E1	Broyeur de fanes de pommes de terre (1 billion)	6 000						
PHY_ALT_E1	Broyeur de fanes de pommes de terre grande largeur (2 billions et plus)	25 000						
PHY_ALT_E1	Outil d'extirpation d'organes de réserve de plantes vivaces	6 000						
Code par poste de dépense	Gestion de la biodiversité	Matériel innovant ou permettant une gestion écologique et durable des bords de champs et/ou une valorisation des produits de taille						
INP_	Broyeur à bûchettes	15 000						
INP_	Barre d'effarouchement	6 000						
	Gestion des Intrants de fertilisation	Matériel innovant ou permettant des apports organiques pertinents et précis (Utilisation d'un DPAE obligatoire) en substitution d'engrais minéraux, dont :						
SOL_ORGA_	Composteuse / Retourneur d'andains	30 000						
SOL_ORGA_	Table d'épandage grande largeur (épandage possible > 12m) (DPA obligatoire)	15 000						
SOL_ORGA_	Système d'épandage sans tonne et équipement	45 000						
GES	Enfouisseur à disques ou injecteur prairie (DPA obligatoire)	15 000						
GES	Rampe à pendillards ou rampe à patins (DPA obligatoire)	15 000						
	Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers	Matériel permettant l'évolution vers des MAEC systèmes SPE ruminants dont:						
ALM_AUTR_	Faucheuse	6 000						
ALM_AUTR_	Faucheuse conditionneuse	14 000						
ALM_AUTR_	Faucheuse autochargeuse	20 000						
ALM_AUTR_	Faneuse	7 000						
ALM_AUTR_	Andaineurs ≤ 5 m	6 000						
ALM_AUTR_	Andaineurs > 5 m	10 000						
ALM_AUTR_	Enrubanneuse monoballe	12 000						
ALM_AUTR_	Enrubanneuse en continu	30 000						
ALM_AUTR_	Outil spécifique pour la régénération des prairies	10 000						
ALM_AUTR_	Arracheuse, chargeuse, distributrice de betteraves	25 000						
ALM_AUTR_	Démêleur sur godet	6 000						
ALM_AUTR_	Dérouleur de round	6 000						
	Agriculture de précision et de conservation des sols	Matériel innovant permettant l'allongement des rotations, protégeant les sols et limitant l'érosion, matériel de précision limitant l'usage d'intrants dont :						
PHY_OPT_E1	Système RTK : balise fixe + matériel embarqué de géolocalisation permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	12 000						
PHY_OPT_E1	Matériel embarqué de géolocalisation par GPS permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	7 000						
PHY_ALT_E1	Rouleau à lames (pour destruction des couverts végétaux)	7 000						
PHY_OPT_E1	Système de guidage automatisé	6 000						
PV_AUTR_	Système de Débit Proportionnel à l'Avancement	3 000						

PV_AUTR_	Kassine	6 000							
SOL_EROS_	Semoir à disque spécifique exclusivement pour semis direct sous couvert sans travail du sol, semoir pour strip-till ou semoir pour sur-semis	20 000							
SOL_EROS_	Semoir d'enherbement inter-rang	6 000							
SOL_EROS_	Système d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	6 000							
SOL_EROS_	Barbutteuse (permettant de réaliser des mini barrages entre les rangs de cultures dans les cultures légumières buttées)	6 000							
	Matériels de productions végétales spécialisées et/ou Matériel de productions maraîchère et arboricole		Matériel innovant ou spécifique de production et de désherbage dont :						
PHY_ALT_E1	Matériel de lutte thermique	8 000							
PHY_ALT_E1	Matériel de désherbage et de broyage interrang	6 000							
PHY_ALT_AUT_	Matériel permettant une lutte biologique (filets tissés anti-insectes proof et matériel associé)	6 000							
PHY_ALT_AUT_	Bineuse autoguidée in row pour cultures légumières ou maraîchage	35 000							
PV_AUTR_	Matériel d'éclaircissage mécanique	6 000							
PV_AUTR_	Barbutteuse (permettant de réaliser des mini barrages entre les rangs de cultures dans les cultures légumières buttées)	6 000							
PV_AUTR_	Pailleuse-mulcheuse (dédié aux exploitations horticoles pour application de paillis au moment du rempotage)	13 000							

La subvention accordée au titre de ce dispositif n'est pas cumulable avec une autre aide publique cofinancée ou non cofinancée par l'Union européenne sur les mêmes dépenses éligibles (même matériel ; même assiette de référence).

Attention en particulier : les aides ne sont pas cumulables avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) sur les mêmes investissements.

liste des investissements NON éligibles (liste non-exhaustive)
Le matériel de production agricole ne présentant pas de caractère agro-environnemental est NON éligible d'une façon générale.
Achat de matériel agricole ou d'équipement d'occasion
Les pièces d'usure et la maintenance
Gestion de la biodiversité
Lamier d'élagage (sans bras)
Matériel d'exploitation forestière
Gestion des Intrants de fertilisation
Enfouisseur cultures
Enfouisseur à dents
Tonne à lisier hors équipement
Épandeur de fumier à hérissons verticaux ou horizontaux
Distributeur d'engrais minéraux
Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique
Déchaumeur à disque, à dent
Gyrobroyeur
Fissurateur de sols (actisol...)
Rotovator
Broyeur de résidus de culture
Broyeur de refus de pâturage
Agriculture de précision et de conservation des sols
Pulvérisateur, atomiseur
Matériel permettant la localisation hors GPS des traitements système de pulvérisation sur la ligne de semis ou de plantation
Semoirs polyvalents
Matériels de productions végétales spécialisées et/ou Matériel de productions maraîchère et arboricole
Matériel embarqué permettant la localisation des traitements par GPS avec coupure automatisée des tronçons et/ou buses
Équipement de pulvérisateur (neut ou déjà présent), permettant de limiter les pollutions ponctuelles (volucompteur programmable, jauge électronique, rampes équipées de systèmes anti-gouttes, système de circulation es bouillies, système d'injection directe de la matière active, cuve de rinçage, kit de rinçage ou automatisation)
Aménagement d'une aire de lavage / rinçage, Remplissage, avec système de récupération de débordements accidentels, intégrant les prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, déboureur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention. Pour la réalisation des aires de lavage/rinçage : couplage obligatoire avec un système de traitement des effluents phytosanitaires agréé. Préalable obligatoire : voir paragraphe 3.1 de l'arrêté.
Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés (Liste publiée par le ministère de l'écologie) – Conseil CRODIP ou agent agréé CRODIP
Investissements pour améliorer l'accessibilité au pâturage : boviduc* sous voie communale et/ou à faible trafic et aménagements connexes (* ou passerelle à animaux au-dessus de la voie selon configuration des lieux ; ou équiduc en élevage équin)
Investissements pour améliorer l'accessibilité au pâturage : boviduc* sous voie départementale ou voie à grand trafic et aménagements connexes (* ou passerelle à animaux au-dessus de la voie selon configuration des lieux ; ou équiduc en élevage équin)
Scalpeur

Voir Appel à projets "411 PACTE

Biosécurité et bien-être animal